

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 5 avril 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAU Pascal.

Membres présents :

Madame CONVERT Delphine
Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse
Madame DESROUSSEAU Marie-Christine
Monsieur DESROUSSEAU Pascal
Madame DUCOVAT Delphine
Madame MANIERE Isabelle
Madame VALTON Laura
Monsieur VICQUERY Aurélio

Membres absents représentés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 8 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 février 2024
- 2024_08 - Subventions versées aux associations en 2024
- 2024_09 - Modification de la délibération 2023_22 du 25 septembre 2023 : Amortissement de l'éclairage public du stade de football
- 2024_10 - SIGRS : Participation des trois communes aux frais de gestion - Date de paiement des acomptes et du solde
- 2024_11 - Approbation du compte de gestion 2023 du receveur municipal
- 2024_12 - Approbation du compte administratif 2023
- 2024_13 - Vote du taux des taxes 2024
- 2024_14 - Vote du budget primitif 2024
- 2024_15 - Remboursement de frais à un élu
- Travaux de l'église : avancement du projet
- Rénovation énergétique : point sur les travaux en cours
- Centenaire du Monument aux Morts : information
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 février 2024

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024_08 - Subventions versées aux associations en 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi des subventions 2024, comme suit :

Association des Anciens Elèves de Bucey-en-Othe	200 €
Bouge' Othe	300 €
Renaissance	1 000 €
Music'en Othe	0 €
Les restos du coeur	0 €
Don du sang	0 €
Le Souvenir Français	0 €
Tête de Lin'Othe	0 €
Association d'Animation de bucey-en-Othe	0 €
FC Bucey	0 €

8 voix pour

2024_09 - Modification de la délibération 2023_22 du 25 septembre 2023 : Amortissement de l'éclairage public du stade de football

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été prise lors de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2023 afin d'amortir la somme versée au SDEA pour le renouvellement de l'éclairage public du stade de football, d'un montant de 10 076,88€, sur une durée de 40 ans.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux nous a informé que la durée autorisée est 30 ans.

Il convient donc de modifier cette délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'amortir la somme de 10 076,88 € sur une durée de 30 ans à partir de 2023, en dépense de fonctionnement CHP 042 – article 681 et recette d'investissement CHP 040 – article 2804182 de la manière suivante :
- 2023 – 2053 : 335 euros
- ACCEPTE le rattrapage de 84 euros effectué sur 2024 pour l'annuité de 2023 qui était d'un montant de 251 euros.
- PREVOIT ces dépenses et recettes au budget 2024.

8 voix pour

2024_10 - SIGRS : Participation des trois communes aux frais de gestion - Date de paiement des acomptes et du solde

Suite à des problèmes de trésorerie, le SIGRS souhaite que les dates de versement de participation des communes soient modifiées de la sorte :

	JANVIER	7 MENSUALITÉS	NOVEMBRE	TOTAL
MESSON	28 800€	8 000€	13 377,95 €	98 177,95 €
BUCEY EN OTHE	28 000€	8 000€	11 995,57 €	96 795,57 €
FONTVANNES	55 200€	13 500€	10 326,48 €	160 026,48 €

Par ailleurs, une avance sur la section d'investissement doit être répartie de cette manière :

	INVESTISSEMENT
MESSON	5 531,15 €
BUCEY EN OTHE	5 453,27 €
FONTVANNES	9 015,58 €
TOTAL	20 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette répartition et le calendrier proposé.

Suite aux problèmes de trésorerie évoqués ci-dessus et au fait que la commune doit avancer 5 453,27€, le conseil municipal se prononce pour la suspension de la classe orchestre et de la chorale. En effet ces deux animations représentent 10 875,00€.

8 voix pour

2024_11 - Approbation du compte de gestion 2023 du receveur municipal

Vu les résultats du compte de gestion 2023 du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité de compte de gestion du Receveur Municipal en parfaite conformité avec la comptabilité communale
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

8 voix pour

2024_12 - Approbation du compte administratif 2023

Madame Marie-Christine DESROUSSEAUX, Première adjointe, sur proposition de Monsieur le Maire, est désignée à l'unanimité (Pour : 9 -- Contre : 0 – Abstention : 0) par l'Assemblée délibérante, Maire temporaire de séance, étant précisé que M Pascal DESROUSSEAUX, Maire, est sorti.

Vu les résultats du compte administratif 2023 de la commune :

Dépenses de fonctionnement :	289 954,68 €
Recettes de fonctionnement :	345 391,91 €
Résultat de clôture du fonctionnement :	+ 55 437,23 €.
Dépenses d'investissement :	14 698,20 €
Recettes d'investissement :	21 509,75 €
Résultat de clôture de l'investissement :	+6 811,55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023,
- AUTORISE le Maire-Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7 voix pour

1 non-participant : M DESROUSSEAUX Pascal

2024_13 – Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure - 12 728,62€
Rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure 163 614,82€

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement 6 811,55€
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement 55 437,23€

Restes à réaliser

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 111 950,00€
En recettes pour un montant de : 00,00€

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 117 867,07€

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 117 867,07€

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 101 184,98€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE cette affectation de résultat de l'exercice 2023.

2024_14 - Vote du taux des taxes 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023, mais ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1,048066%.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,38 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,41 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 30,50 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8 voix pour

2024_16 - Vote du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, Le conseil à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune :
 - Recettes de Fonctionnement : 463 873,47 €
 - Dépenses de Fonctionnement : 381 919,00 €
 - Recettes d'investissement : 799 871,07 €
 - Dépenses d'investissement : 799 871,07 €

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

8 voix pour

2024_15 - Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il a effectué une dépense pour le compte de la mairie en renouvelant l'anti-virus installé sur l'ordinateur de la mairie.

Monsieur le Maire présente la facture ainsi que le bon de commande d'un montant de 89,96 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de

- REMBOURSER ces dépenses d'un montant total de 89.96€
- PREVOIR cette dépense au budget 2024.

7 voix pour

1 abstention

- Travaux de l'église : avancement du projet

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Eglise de Bucey-en-Othe		situation au 1-04-2024	
Travaux en 1 tranche avec 2 phases		taux en %	
Montant total des travaux, yc honoraires, HT			563 000
Subvention de l'Etat via la DETR ou DSIL	20%		112 600
Subvention Phase 1 Région Grand Est	8,9		50 000
Subvention Phase 2 Région Grand Est	5,3		30 000
Subvention du Département de l'Aube	20%		112 600

Subvention de Troyes Champagne Métropole (couverture) 20% des travaux de couverture	4,3	24 000
Taux total de subventions publiques	58,5 %	
Abondement de la Fondation du Patrimoine	5%	30 000
Subvention de la Sauvegarde de l'Art Français	3,6	20 000
Reste à payer après les subventions et abondement		183 800
Taux total de subventions et abondement	67,0 %	
Don exceptionnel de notre ami Gwilym McGrew		94 000
Contributions de l'ASPBO		10 000
Contributions d'autres donateurs via la Souscription de la Fondation du Patrimoine		4 730
Reste à payer par la Commune		75 070
frais annexes à ajouter à charge de la commune		4800
Estimation dépense globale commune hors imprévus		79 870

- Rénovation énergétique : point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire indique que l'isolation est terminée. La partie électrique sera terminée une fois l'intervention d'Enedis prévue le 30 avril 2024.

- Centenaire du Monument aux Morts : information

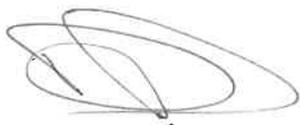
Madame Desrousseaux détaille les avancées et l'organisation de cet événement (nettoyage, courriers...)

Questions diverses

- Déchèterie : Une barrière limitant l'accès à 1.90m va être installée.
- Benne Le Relais : projet d'installation au stade
- Ordures ménagères à partir du 15/09 : un passage tous les 15 jours du 15/09 au 15/06 et un passage par semaine du 15/06 au 15/09.
- La taxe d'ordures ménagères baisse de 0.78%

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h40.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance



Monsieur DESROUSSEAUX Pascal,
Maire

